

tenue sous la présidence de Monsieur KOLBERT, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteuse publique
Madame RANWEZ, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2202412 RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu et contributions sociales au titre de l'année 2019 et impôt sur le revenu au titre de l'année 2020

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

02) DOSSIER N° 2205040 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Décision du 5 mai 2022 par laquelle le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes a refusé le versement de l'indemnité forfaitaire d'astreintes à compter de mars 2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES	Directeur

03) DOSSIER N° 2205757 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu et contributions sociales au titre de l'année 2016

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SARL MARINE RAMETTE AVOCAT (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2206460 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu au titre de l'année 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

05) DOSSIER N° 2208328 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Décision du 10 octobre 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Tourcoing a refusé de verser la prime de précarité

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DURRLEMAN Cornélie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING	ANGLE DROIT AVOCATS

Arrêté le 07/02/2025
Le président du tribunal